

Guide de saisie pour la désignation d'un Interlocuteur Agréé (IA) – Campagne 2024

Ecran d'accueil – Saisissez votre numéro SIRET (Attention : votre **SIRET** doit **OBLIGATOIREMENT** être **ACTIF**).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Plateforme d'Aquisition de Données dématérialisées

Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024

Environnement de formation

Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024

Attention : cet environnement de formation est ouvert uniquement pour la formation des organismes ayant vocation à accompagner les agriculteurs dans la démarche de désignation de leur interlocuteur agréé (entreprises d'assurance, DDT(M), chambres d'agriculture, etc.)

Cet environnement ne doit pas être utilisé pour déposer des dossiers d'exploitants - aucun dossier déposé sur cet environnement de formation ne pourra être pris en compte.

Pour déposer une déclaration d'interlocuteur agréé, la plateforme est accessible au lien suivant : https://pad.agriculture.gouv.fr/pad-presentation/vues/publique/retrait-dispositif.xhtml?codeDispositif=INTERLOCUTEUR_AGREE

Identification du demandeur

Numéro SIRET *

Continuer

Vérifiez l'exactitude de vos coordonnées.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Plateforme d'Aquisition de Données dématérialisées

Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024

Environnement de formation

Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024

Identification du demandeur Modifier

Numéro SIRET *

Raison sociale

Adresse

Ces informations sont-elles correctes ? Si non, veuillez vérifier les informations concernant votre établissement auprès de l'INSEE. Veuillez également vérifier que vous autorisez la diffusion de ces informations.

APS Dans le cadre du programme "Dites-le nous une fois", FranceAgrilMer utilise le dispositif Aide Publique Simplifiée pour récupérer les informations d'identité de votre entreprise (Pour les identités par SIRET). En cas de désaccord sur ces informations, suivez le lien ci-dessous pour modifier votre situation. Ces données permettent de pré-remplir les formulaires et téléprocédures.

<http://www.insee.fr/fr/service/default.asp?page=entreprises/sirone/modification.htm>

Veillez renseigner la rubrique « Coordonnées du déclarant », les caractères de l'image puis cliquez sur « Continuer ».

Coordonnées du déclarant

Nom *

Prénom *

Adresse électronique *

Saisir à nouveau votre adresse électronique *

Téléphone fixe

Téléphone portable

Recopier les caractères de l'image * xbphtf

Changer l'image

Continuer

Un mail est automatiquement envoyé soit sur votre boîte mail si vous êtes le déclarant soit sur la boîte mail de la personne tierce qui sera votre déclarant.

Madame, Monsieur,

Vous avez initié une démarche dans le cadre du dispositif de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) au titre de la campagne 2024, pour le compte de l'entreprise ANDRE PORTIER, SIRET n° 32905734300025.

Votre dossier porte le numéro n° 7678314.

Attention, ce courriel ne constitue pas une preuve de dépôt.

Avant validation vous pouvez, à tout moment, modifier et enregistrer votre demande sans valider son dépôt et sa transmission aux entreprises agréées et le cas échéant à l'Etat.

Après validation :

- Vous recevrez un accusé de dépôt ;
- Votre déclaration **ne pourra plus être modifiée** ;
- Vous pourrez en revanche alors :
 - Annuler votre déclaration puis le cas échéant en redéposer une nouvelle ;
 - Consulter votre déclaration sur la présente plateforme et un récapitulatif de déclaration vous sera adressé par mail.

Les démarches doivent être enregistrées et validées :

- avant le **31 mars 2024** (date prévisionnelle) si vous êtes **partiellement assuré** ;
- avant le **15 mai 2024** (date prévisionnelle) si vous êtes **éleveur et non assuré**.

Veillez noter que vous pourrez consulter votre dossier à tout moment en cliquant [ici](#).

MERCI DE CONSERVER CE COURRIEL QUI COMPORTE LE LIEN D'ACCES VERS VOTRE DOSSIER QUI EST UNIQUE ET CONFIDENTIEL

Si vous rencontrez des difficultés à réaliser cette déclaration, veuillez contacter votre entreprise d'assurance, le service d'économie agricole de la DDT(M) de votre département, ou la chambre d'agriculture.

Continuer

Une page d'information apparaît. Cliquez sur « Continuer » pour accéder à la télédéclaration.

Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) - campagne 2024

Environnement de formation

Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) - campagne 2024

Identification du demandeur

Initier la démarche

Modifier

Si vous avez déjà initié un dossier pour cette démarche et que vous souhaitez le compléter et/ou le finaliser merci de vous référer au courriel qui vous a été précédemment envoyé. En cliquant sur le lien qui figure dans ce courriel vous serez automatiquement redirigé vers votre précédent dossier.

En revanche, si vous accédez pour la première fois à cette démarche ou si vous souhaitez déposer un nouveau dossier, cliquez sur le bouton "Continuer" ci-dessous. Un courriel vous sera adressé à l'adresse électronique et vous permettra de revenir ultérieurement sur votre dossier. Conservez-le précieusement. Si vous ne le recevez pas, pensez à consulter vos courriers indésirables.

Les démarches doivent être enregistrées et validées :

- avant le 31 mars 2024 (date prévisionnelle) si vous êtes partiellement assuré ;
- avant le 15 mai 2024 (date prévisionnelle) si vous êtes éleveur et non assuré.

ATTENTION : Il est nécessaire de finaliser votre démarche et de la valider avant l'échéance ci-dessus. Les démarches en cours ou initiées, mais non validées ne seront pas prises en compte.

Continuer

Documents annexes disponibles

Fichier	Description	Télécharger
vide	contact	

1 – MON EXPLOITATION

Etape n°1 : Vos coordonnées sont reprises automatiquement - Renseignez votre numéro PACAGE.

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

1 Mon exploitation 2 Mes cultures 3 Les assurances de mes cultures 4 Mes interlocuteurs 5 Récapitulatif

Les informations de mon exploitation

N° SIRET

Forme juridique

Raison sociale *

Adresse du siège social *

Code postal * Commune *

L'adresse de mon siège d'exploitation est différente de celle de mon siège social

PACAGE *

Je ne dispose pas de numéro PACAGE

Vérifiez les coordonnées de contact et cochez la ligne « J'atteste avoir mandat... » pour que le bouton « Valider » soit actif et permette de passer à l'étape n°2 « Mes cultures ».

Mes coordonnées de contact

Nom *

Prénom *

Téléphone fixe *

Format attendu: 01 23 45 67 89 ou +331 22 33 44 55

Téléphone portable

Format attendu: 06 23 45 67 89 ou +336 22 33 44 55

Adresse électronique *

J'atteste avoir mandat pour réaliser la désignation de l'interlocuteur au nom de l'exploitation ici identifiée par la déclaration*

Précédent Suivant **Valider**

NB: Si vous ne parvenez pas à valider l'étape, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés.

Veuillez cliquer sur "Annuler" pour retourner en page d'accueil sans enregistrer votre saisie ou sur "Enregistrer" pour enregistrer votre saisie et retourner en page d'accueil pour terminer la procédure ultérieurement.

Annuler Enregistrer

2 – MES CULTURES

Cochez les cultures présentes sur l'exploitation et « Valider » pour passer à l'étape n°3 « Les assurances de mes cultures »

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

1 Mon exploitation 2 **Mes cultures** 3 Les assurances de mes cultures 4 Mes interlocuteurs 5 Récapitulatif

Veillez cocher les groupes de culture présents sur votre exploitation.

Groupes de culture(s) présent(s) sur mon exploitation

- Grandes cultures dont cultures industrielles et semences de ces cultures
- Légumes (industrie, semences, marché frais et maraichage)
- Viticulture (raisins de cuve et de table)
- Arboriculture et petits fruits
- Prairies
- Autres productions dont plantes à parfum aromatiques et médicinales, horticulture, pépinières, apiculture, aquaculture, héliiculture, etc

En cas de doute, je vérifie la catégorie de mes cultures...

Culture

Q Veuillez saisir quelques lettres de la culture recherchée.

Précédent Suivant **Valider**

En cas de doute sur l'appartenance d'une culture à un groupe de cultures donné, vous pouvez effectuer une recherche en renseignant le nom de culture dans le champ à côté de la loupe.

En cas de doute, je vérifie la catégorie de mes cultures...

Culture

Q fétuq

Fétuque des prés - semences	Grandes cultures
Fétuque élevée - semences	Grandes cultures
Fétuque ovine - semences	Grandes cultures
Fétuque rouge - semences	Grandes cultures

3 – LES ASSURANCES DE MES CULTURES

Une ligne « assurance » apparaît pour chaque groupe de cultures coché dans l'onglet n°2 « Mes cultures ». Pour chaque groupe de cultures, vous indiquez si vous avez souscrit un contrat AMRC ou pas. **ATTENTION donc à ne pas confondre avec la désignation de l'IA ; ce n'est pas l'objet à ce stade de la saisie.**

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

1 Mon exploitation 2 Mes cultures 3 Les assurances de mes cultures 4 Mes interlocuteurs 5 Récapitulatif

Grandes cultures dont cultures industrielles et semences de ces cultures

En 2024, vous avez déclaré réaliser des productions pour ce groupe de culture.

Avez-vous souscrit un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable pour les grandes cultures en 2024 ? *

Oui Non

Légumes (industrie, semences, marché frais et maraichage)

En 2024, vous avez déclaré réaliser des productions pour ce groupe de culture.

Avez-vous souscrit un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable pour les légumes en 2024 ? *

Oui Non

Arboriculture et petits fruits

En 2024, vous avez déclaré réaliser des productions pour ce groupe de culture.

Avez-vous souscrit un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable pour l'arboriculture et les petits fruits en 2024 ? *

Oui Non

Prairies

En 2024, vous avez déclaré exploiter des prairies sur votre exploitation.

Avez-vous souscrit un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable pour les prairies en 2024 ? *

Oui Non

Exemple : Grandes cultures → MRC en 2024 ? → **NON** → vous renseignez la surface des grandes cultures sur l'exploitation.
Répondez à la question portant sur la souscription (ou pas) d'une assurance monorisque.

Grandes cultures dont cultures industrielles et semences de ces cultures

En 2024, vous avez déclaré réaliser des productions pour ce groupe de culture.

Avez-vous souscrit un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable pour les grandes cultures en 2024 ? *

Vous avez répondu Non

Veillez renseigner la surface que vous exploitez en 2024 pour les grandes cultures *

30 ha

Avez-vous souscrit une assurance monorisque (grêle et/ou tempête et/ou gel) non subventionnable pour toute ou partie de ces surfaces ? *

Vous avez répondu Non

Exemple : Grandes cultures → MRC en 2024 ? → **OUI** → remplissez les champs en jaune (assureur, surface assurée et numéro de contrat d'assurance).

Grandes cultures dont cultures industrielles et semences de ces cultures

En 2024, vous avez déclaré réaliser des productions pour ce groupe de culture.

Avez-vous souscrit un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable pour les grandes cultures en 2024 ? Oui Non

Veillez vous munir de vos contrats d'assurance pour compléter les informations demandées et spécifier vos surfaces assurées par une assurance récoltes multirisques climatiques subventionnable en 2024.

Assureur *	Surface assurée (en ha) *	Numéro du contrat *
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<ul style="list-style-type: none"> Abeille IARD et Santé Allianz IARD Crédit Agricole (Pacifica) Assurances du Crédit Mutuel et CIC Assurances GAH GENERALI Groupama La Rurale Levens L'ETOILE SI Insurance (Atalika) Suisse Grêle (partenaire AXA) 		

Surface totale assurée en 2024 * ha

Ce ou ces contrats d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable couvrent-ils l'intégralité des surfaces que vous exploitez pour les grandes cultures ? Oui Non

Veillez renseigner la surface non couverte par un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable pour les grandes cultures * ha

Parmi ces surfaces, avez-vous souscrit une assurance monorisque (grêle et/ou tempête et/ou gel) non subventionnable pour tout ou partie de ces surfaces ? Oui Non

Grandes cultures dont cultures industrielles et semences de ces cultures

En 2024, vous avez déclaré réaliser des productions pour ce groupe de culture.

Avez-vous souscrit un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable pour les grandes cultures en 2024 ? Oui Non

Veillez vous munir de vos contrats d'assurance pour compléter les informations demandées et spécifier vos surfaces assurées par une assurance récoltes multirisques climatiques subventionnable en 2024.

Assureur *	Surface assurée (en ha) *	Numéro du contrat *
<input type="text" value="Crédit Agricole (Pacifica)"/>	<input type="text" value="30"/>	<input type="text" value="012345678ABC"/>

Dans le cas d'une assurance partielle, complétez la surface non couverte par l'assurance et répondez à la question sur l'assurance monorisque.

Ce ou ces contrats d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable couvrent-ils l'intégralité des surfaces que vous exploitez pour les grandes cultures ? Oui Non

Veillez renseigner la surface non couverte par un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable pour les grandes cultures * ha

Parmi ces surfaces, avez-vous souscrit une assurance monorisque (grêle et/ou tempête et/ou gel) non subventionnable pour tout ou partie de ces surfaces ? Oui Non

Faites de même pour toutes les productions.

Ex. Légumes :
aucune assurance

Légumes (industrie, semences, marché frais et maraîchage)

En 2024, vous avez déclaré réaliser des productions pour ce groupe de culture.

Avez-vous souscrit un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable pour les légumes en 2024 ? * Oui Non

Veillez renseigner la surface que vous exploitez en 2024 pour les légumes * ha

Avez-vous souscrit une assurance monorisque (grêle et/ou tempête et/ou gel) non subventionnable pour toute ou partie de ces surfaces ? * Oui Non

Ex. Arboriculture et petits fruits :
assurance sur l'intégralité de la surface

Arboriculture et petits fruits

En 2024, vous avez déclaré réaliser des productions pour ce groupe de culture.

Avez-vous souscrit un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable pour l'arboriculture et les petits fruits en 2024 ? * Oui Non

Veillez vous munir de vos contrats d'assurance pour compléter les informations demandées et spécifier vos surfaces assurées par une assurance récoltes multirisques climatiques subventionnable en 2024.

Assureur *	Surface assurée (en ha) *	Numéro du contrat *
<input type="text" value="Abeille IARD et Santé"/>	<input type="text" value="5"/>	<input type="text" value="ABC12345678"/>

Surface totale assurée en 2024 * ha

Ce ou ces contrats d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable couvrent-ils l'intégralité des surfaces que vous exploitez pour l'arboriculture et les petits fruits ? * Oui Non

L'intégralité de vos surfaces en arboriculture est couverte par un contrat d'assurance multirisques climatiques subventionnable.

Ex. Prairies :
Aucune assurance

Prairies

En 2024, vous avez déclaré exploiter des prairies sur votre exploitation.

Avez-vous souscrit un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable pour les prairies en 2024 ? * Oui Non

Veillez renseigner la surface en prairies sur votre exploitation * ha

Une fois le cadre de chaque groupe de cultures complété, cliquez sur « Valider » pour passer à l'onglet n°4 « Mes interlocuteurs ».

Pour information : exemple de cadre dans le cas de Prairies partiellement assurées.

Prairies

En 2024, vous avez déclaré exploiter des prairies sur votre exploitation.

Avez-vous souscrit un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable pour les prairies en 2024? Oui Non

Veillez-vous munir de vos contrats d'assurance pour compléter les informations demandées et spécifier vos surfaces assurées par une assurance récoltes multirisques climatiques subventionnable en 2024.

Assureur *	Surface assurée (en ha) *	Numéro du contrat *
Crédit Agricole (Pacifica) ▼	150	prairies2024

Surface totale assurée en 2024 * 150 ha

Ce ou ces contrats d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable couvrent-ils l'intégralité des surfaces que vous exploitez pour les prairies ? Oui Non

Veillez renseigner la surface non couverte par un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable pour les prairies * ha

← Précédent Suivant → Valider ↵

4 – MES INTERLOCUTEURS

Les champs marqués d'une étoile rouge * sont obligatoires.

1 Mon exploitation ✓ 2 Mes cultures ✓ 3 Les assurances de mes cultures ✓ 4 Mes interlocuteurs 5 Récapitulatif

Rappel : Le rôle de l'interlocuteur agréé est de gérer le versement de l'indemnité de solidarité nationale (ISN) pour tout ou partie de vos cultures non assurées. Il y a un interlocuteur agréé unique par groupe de culture que vous devez désigner, votre choix étant conditionné par les éventuels contrats d'assurance MRC souscrits sur votre exploitation.

4.1 – Cas où le groupe de cultures est en partie assuré → pas besoin de désigner un IA dans la liste déroulante, l'assureur désigné par le contrat d'assurance étant automatiquement l'Interlocuteur Agréé.

Exemple

Grandes cultures dont cultures industrielles et semences de ces cultures

Vos surfaces en Grandes cultures ne sont que partiellement assurées par un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable.

Pour les 30 ha assurés par un contrat assurance récoltes multirisques climatiques subventionnable auprès de Crédit Agricole (Pacifica), ce ou ces assureurs vous verseront directement l'indemnité de solidarité nationale dans le cadre de vos contrats d'assurance.

Pour les 15 ha non assurés par un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable, Crédit Agricole (Pacifica) sera votre interlocuteur agréé pour la gestion de l'indemnité de solidarité nationale.

4.2 – Cas où le groupe de cultures est totalement assuré → pas besoin de désigner un Interlocuteur Agréé (IA).

Exemple

Arboriculture et petits fruits

Les 5 ha de votre exploitation en Arboriculture sont totalement assurées par un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable auprès de Abeille IARD et Santé.

Ce ou ces assureurs vous verseront directement l'indemnité de solidarité nationale. Vous n'avez pas à désigner d'interlocuteur agréé.

4.3 – Cas où le groupe de cultures n'est pas assuré → VOUS DEVEZ DESIGNER UN IA à l'aide de la liste déroulante. Le choix se fait en fonction des assureurs désignés dans l'onglet n°3 « Les assurances de mes cultures ». Seuls le ou les assureur(s) que vous avez désigné(s) dans l'onglet n°3 apparaissent dans le menu déroulant. Choisissez l'un d'entre eux pour être votre IA.

Exemple

Légumes (industrie, semences, marché frais et maraîchage)

Les 3 ha de votre exploitation en Légumes ne sont pas assurées par un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable.

Vous devez désigner votre interlocuteur agréé pour la gestion de l'indemnité de solidarité nationale parmi les entités suivantes.

Sélectionner un interlocuteur agréé *

Abeille IARD et Santé
Crédit Agricole (Pacifica)

Arboriculture et petits fruits

Dans le cas où vous n'avez qu'un seul assureur pour toutes vos productions, il n'y aura pas de choix à faire dans une liste déroulante. L'IA sera par défaut l'assureur que vous avez désigné.

Légumes (industrie, semences, marché frais et maraîchage)

Les 3 ha de votre exploitation en **Légumes ne sont pas assurés** par un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable.

Abeille IARD et Santé sera votre interlocuteur agréé pour la gestion de l'indemnité de solidarité nationale.

Pour les prairies, après avoir choisi votre IA, renseignez **IMPERATIVEMENT** votre numéro Pacage.

Prairies

Les 150 ha de votre exploitation en **Prairies ne sont pas assurés** par un contrat d'assurance récolte multirisques climatiques subventionnable.

Vous devez désigner votre interlocuteur agréé pour la gestion de l'indemnité de solidarité nationale parmi les entités suivantes.

Sélectionner un interlocuteur agréé *

▼

Abeille IARD et Santé

Crédit Agricole (Pacifica)

IMPORTANT

Afin de pouvoir bénéficier de l'indemnité de solidarité nationale en cas de sinistre sur vos prairies, vous devrez déposer un dossier Telepac pour la campagne 2024. Nous vous invitons ainsi à déclarer dès à présent votre numéro PACAGE si vous en disposez (pour cela, décocher préalablement « Je ne dispose pas de numéro PACAGE » ci-dessous) et à vérifier attentivement que vous n'avez pas commis d'erreur dans la saisie.

PACAGE *

Je ne dispose pas de numéro PACAGE

← Précédent Suivant → Valider ↵

Si vous n'avez pas de numéro Pacage, vous devez cocher « Je ne dispose pas de numéro PACAGE ». Il vous faut effectuer les démarches pour obtenir un numéro Pacage (contacter la DDT). **Dès que vous disposez d'un numéro Pacage, il vous faudra IMPERATIVEMENT le communiquer à votre Interlocuteur Agréé (IA).**

IMPORTANT

Afin de pouvoir bénéficier de l'indemnité de solidarité nationale en cas de sinistre sur vos prairies, vous devrez déposer un dossier Telepac pour la campagne 2024. Nous vous invitons ainsi à déclarer dès à présent votre numéro PACAGE si vous en disposez (pour cela, décocher préalablement « Je ne dispose pas de numéro PACAGE » ci-dessous) et à vérifier attentivement que vous n'avez pas commis d'erreur dans la saisie.

PACAGE

Je ne dispose pas de numéro PACAGE

Vous n'avez pas déclaré votre numéro PACAGE, vous devez communiquer votre numéro PACAGE à votre interlocuteur agréé dès que vous en disposerez pour pouvoir prétendre à l'indemnité de solidarité nationale sur vos prairies.

5 – RÉCAPITULATIF

1 Mon exploitation ✓ 2 Mes cultures ✓ 3 Les assurances de mes cultures ✓ 4 Mes interlocuteurs ✓ 5 Récapitulatif

Première information : choix de valider le dossier ou simplement de l'enregistrer (afin d'y revenir un peu plus tard).

1 Mon exploitation ✓ 2 Mes cultures ✓ 3 Les assurances de mes cultures ✓ 4 Mes interlocuteurs ✓ 5 Récapitulatif

Vous avez presque fini !

Pour achever la procédure de désignation de l'interlocuteur agréé, vous devez enregistrer ci-dessous votre déclaration.

Vous serez ensuite orienté vers la page d'accueil qui vous permettra :

- Soit de valider le dépôt de votre dossier : un accusé réception vous sera envoyé, accompagné d'un récapitulatif de votre déclaration
- Soit d'enregistrer votre dossier pour le modifier ou l'envoyer ultérieurement.

Les démarches doivent être enregistrées et validées :

- avant le 31 mars 2024 (date prévisionnelle) si vous êtes partiellement assuré ;
- avant le 15 mai 2024 (date prévisionnelle) si vous êtes éleveur et non assuré.

Deuxième information : récapitulatif pour chaque groupe de cultures.

Récapitulatif de ma déclaration :

...pour mes Grandes cultures dont cultures industrielles et semences de ces cultures

La surface totale de mon exploitation en Grandes cultures est de 45 ha

Si un aléa climatique entraîne des pertes ...

... sur mes parcelles **couvertes** par une assurance récolte multirisques climatiques subventionnable (30 ha) et que ces pertes sont susceptibles d'atteindre le seuil de déclenchement de mon contrat d'assurance

→ Je contacte directement mon ou mes assureurs, Crédit Agricole (Pacifica)

... sur mes parcelles **non couvertes** par une assurance récolte multirisques climatiques (15 ha) et que ces pertes sont susceptibles de déclencher l'intervention de la solidarité nationale (plus de 50% de pertes)

→ Je contacte mon interlocuteur agréé, Crédit Agricole (Pacifica)

Je n'ai pas souscrit d'assurance monorisque (grêle et/ou tempête) pour tout ou partie de mes surfaces dans ce groupe de culture.

...pour mes Légumes (industrie, semences, marché frais et maraîchage)

La surface totale de mon exploitation en Légumes est de 3 ha

Si un aléa climatique entraîne des pertes ...

... sur mes parcelles **non couvertes** par une assurance récolte multirisques climatiques (3 ha) et que ces pertes sont susceptibles de déclencher l'intervention de la solidarité nationale (plus de 50% de pertes)

→ Je contacte mon interlocuteur agréé, Abeille IARD et Santé

Je n'ai pas souscrit d'assurance monorisque (grêle et/ou tempête) pour tout ou partie de mes surfaces dans ce groupe de culture.

...pour mon Arboriculture et petits fruits

La surface totale de mon exploitation en Arboriculture est de 5 ha

Si un aléa climatique entraîne des pertes ...

... sur mes parcelles **couvertes** par une assurance récolte multirisques climatiques subventionnable (5 ha) et que ces pertes sont susceptibles d'atteindre le seuil de déclenchement de mon contrat d'assurance

→ Je contacte directement mon ou mes assureurs, Abeille IARD et Santé

...pour mes Prairies

La surface totale de mon exploitation en Prairies est de 150 ha

Si un aléa climatique entraîne des pertes ...

... sur mes prairies **non couvertes** par une assurance récolte multirisques climatiques (150 ha) et que ces pertes sont susceptibles de déclencher l'intervention de la solidarité nationale (plus de 30% de pertes)

→ Mon interlocuteur agréé, Crédit Agricole (Pacifica), reviendra vers moi pour me préciser les modalités de demandes d'indemnisation.

Lignes à cocher : obligation de cocher la 1^{ère} et la 2^{ème} ligne afin de pouvoir valider le dossier.

Je suis informé que l'ensemble des informations déclarées sur cette plateforme ainsi que les informations de mes télédéclarations TétéPAC 2023 et 2024 relatives à mes surfaces seront partagées, aux fins du calcul et du versement de l'indemnité de solidarité nationale, auprès du ou des interlocuteurs agréés que je désigne ici.*

Je suis informé que la présente procédure de désignation de mon ou de mes interlocuteurs agréés ne vaut pas souscription d'un contrat d'assurance.*

J'autorise le ou les interlocuteurs agréés que je désigne ici à utiliser mes données personnelles à des fins commerciales en lien avec la diffusion des produits d'assurance multirisques climatiques subventionnable.

Pour finaliser la saisie de votre dossier, après avoir cliqué sur le bouton Valider, veuillez descendre en bas de l'écran et cliquer sur le bouton Enregistrer.

A l'écran suivant (page d'accueil), vous devrez ensuite valider le dépôt de votre dossier en descendant dans la section « Enregistrement et dépôt de mon dossier ».

Attention : cette dernière étape est indispensable pour finaliser votre démarche et que votre déclaration soit prise en compte.

Précédent Suivant Valider ↵

NB: Si vous ne parvenez pas à valider l'étape, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés.

Veuillez cliquer sur "Annuler" pour retourner en page d'accueil sans enregistrer votre saisie ou sur "Enregistrer" pour enregistrer votre saisie et retourner en page d'accueil pour terminer la procédure ultérieurement.

Annuler Enregistrer

6 – ENREGISTREMENT/MODIFICATION DES DONNEES OU VALIDATION DU DOSSIER

6.1 – ENREGISTREMENT du dossier

Pour **enregistrer le dossier** afin de terminer la procédure ultérieurement, cliquer **1 - sur « Valider »** puis **2 - sur « Enregistrer »**. Vous êtes renvoyé à la page d'accueil. Le formulaire est mis en attente. Si vous souhaitez revenir immédiatement sur votre dossier sans sortir de l'application, cliquez sur « Accéder au formulaire » pour reprendre là où la demande a été laissée (voir point 6.2).

Précédent Suivant Valider ↵ **1**

NB: Si vous ne parvenez pas à valider l'étape, veuillez vérifier que tous les champs marqués d'une étoile rouge * ont été renseignés.

Veuillez cliquer sur "Annuler" pour retourner en page d'accueil sans enregistrer votre saisie ou sur "Enregistrer" pour enregistrer votre saisie et retourner en page d'accueil pour terminer la procédure ultérieurement.

Annuler Enregistrer **2**

Le formulaire a bien été enregistré

Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024

Environnement de formation

- Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024
- Identification du demandeur
- Dossier n° 7678513 - Formulaire

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Accéder au formulaire

Si vous souhaitez enregistrer votre dossier et sortir de l'application, cliquez sur « Enregistrer sans valider ».

Enregistrement et dépôt de mon dossier

Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous.

Attention, vous devrez impérativement revenir sur cet écran pour valider votre dossier (en cliquant sur « Valider le dépôt du dossier » tout en bas de l'écran dans le bloc ci-dessous). La validation de votre dossier est indispensable pour que votre déclaration soit prise en compte.

Les démarches doivent être enregistrées et validées :

- avant le **31 mars 2024** (date prévisionnelle) si vous êtes **partiellement assuré** ;
- avant le **15 mai 2024** (date prévisionnelle) si vous êtes **éleveur et non assuré**.

Enregistrer sans valider

Pour valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous.

Attention : votre dossier ne sera alors plus modifiable. En revanche, vous pourrez toujours au besoin l'annuler et en redéposer un nouveau.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier Annuler mon dossier

Le dossier est alors enregistré et l'exploitant sort de la phase de télédéclaration.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Plateforme d'Aquisition de Données dématérialisées

Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024

Environnement de formation

- Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024
- Dossier n°7678314

Votre dossier n° 7678314 a bien été enregistré. Attention, vous ne l'avez pas validé, la procédure n'est donc pas finalisée.

Votre dossier a bien été enregistré.

Retourner à la page de dépôt

6.2 – MODIFICATIONS des données

Dans le cas où vous souhaitez modifier des données pré-enregistrées, cliquez sur « Accéder au formulaire ».

- Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024
- Identification du demandeur
- Dossier n° 7678314 - Formulaire

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Votre formulaire est incomplet ou invalide.

Accéder au formulaire

Il est possible alors de se rendre sur un onglet déjà validé. Cliquez sur « ICI » pour effectuer une modification.



ATTENTION : la modification invalide les étapes suivantes qui seront alors à ressaisir entièrement.

Une fois les données ressaisies dans tous les onglets, cliquez sur « Valider » en fin de page pour passer à l'étape n°5 « Récapitulatif » (voir page 11).

6.3 – VALIDATION des données

Pour valider le dossier, cliquez (en bas de page de l'onglet « Récapitulatif ») sur « Valider » puis sur « Enregistrer ».

Vous êtes ramené à la page d'accueil.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Plateforme d'Aquisition de Données dématérialisées

Le formulaire a bien été enregistré

Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024

Environnement de formation

- Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024
- Identification du demandeur
- Dossier n° 7678314 - Formulaire

Cliquez sur le bouton ci-dessous pour compléter ou modifier votre formulaire

Accéder au formulaire

Vous pouvez télécharger votre formulaire au format PDF en cliquant sur le bouton ci-dessous

Télécharger le formulaire

Documents annexes disponibles

Fichier	Description	Télécharger
vide	contact	↓

Enregistrement et dépôt de mon dossier

Si vous souhaitez enregistrer sans valider afin de compléter votre dossier ultérieurement, cliquez sur le bouton ci-dessous.

Attention, vous devrez impérativement revenir sur cet écran pour valider votre dossier (en cliquant sur « Valider le dépôt du dossier » tout en bas de l'écran dans le bloc ci-dessous). La validation de votre dossier est indispensable pour que votre déclaration soit prise en compte.

Les démarches doivent être enregistrées et validées :

- avant le **31 mars 2024** (date prévisionnelle) si vous êtes **partiellement assuré** ;
- avant le **15 mai 2024** (date prévisionnelle) si vous êtes **éleveur et non assuré**.

Enregistrer sans valider

Pour valider votre dossier définitivement, vous devez accepter les conditions générales d'utilisation (CGU) et cliquez sur le bouton ci-dessous.

Attention : votre dossier ne sera alors plus modifiable. En revanche, vous pourrez toujours au besoin l'annuler et en redéposer un nouveau.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier Annuler mon dossier

Pour valider votre dossier, vous devez obligatoirement accepter les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) puis cliquer sur « Valider le dépôt du dossier ».

Si vous ne validez pas le dépôt de votre dossier, vous serez considéré comme n'ayant pas effectué la démarche de désignation d'un IA.

J'ai bien pris connaissance des conditions générales d'utilisation (CGU) et je confirme le dépôt de ma demande. *

Valider le dépôt du dossier Annuler mon dossier

Un accusé de dépôt apparaît.

Accusé de dépôt

Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 7678314 dans le cadre du dispositif Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024 le 21/02/2024 10:57:30 heure locale (Métropole). Celle-ci a été réceptionnée par FranceAgricultur. Veuillez noter qu'un courriel vous a été adressé.

Contact FranceAgricultur

Contact Consultez les points de contact dans le document Liste contacts téléchargeable sur la plateforme

Identification du demandeur

N° SIRET [REDACTÉ]
Raison sociale [REDACTÉ]
Adresse [REDACTÉ]
Code postal [REDACTÉ] Commune [REDACTÉ]
Nom [REDACTÉ] Prénom [REDACTÉ]
Téléphone fixe [REDACTÉ] Téléphone portable [REDACTÉ]
Adresse électronique [REDACTÉ]

Pièces du dossier

Formulaire Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024

[Lien vers le dossier](#)

Vos informations d'ordre général seront transmises à la ou les entreprises d'assurance que vous avez désignées comme interlocuteur agréé et le cas échéant l'Etat.

Il s'agit notamment des informations d'identification (nom, prénom, numéro SIRET, PACAGE, forme juridique, dénomination sociale, adresse du siège de l'exploitation, numéros de téléphone, adresse électronique, détention de contrats d'assurance couvrant les pertes de récolte liées à des aléas climatiques et la surface qu'ils couvrent, et la surface non assurée par un contrat d'assurance récolte) ainsi que les secteurs de production pour lesquels vous les avez désignés comme interlocuteur agréé. Par ailleurs, les surfaces de vos télédéclarations TéléPAC 2023 et 2024 seront partagées auprès de vos interlocuteurs agréés que vous avez désignés, aux fins du calcul et du versement de l'indemnité de solidarité nationale.

Vous avez l'obligation de déclarer tout changement dans les informations d'identification sus-listées auprès des entreprises d'assurance que vous avez déclarées en tant qu'interlocuteur agréé dans un délai d'un mois ou avant toute déclaration de sinistre.

Ce ou ces entreprises seront responsables de vous informer pour vous préciser les modalités de gestion de l'indemnité de solidarité nationale pour les surfaces pour lesquelles vous les avez désignés, et notamment :

- Votre point de contact (agence locale de rattachement),
- Les modalités de déclaration des sinistres,
- Et les modalités de demande d'indemnisation de vos pertes de récolte.

Un mail est automatiquement envoyé soit sur votre boîte mail si vous êtes le déclarant soit sur la boîte mail de la personne tierce qui sera votre déclarant.

De : no-reply (par Internet) <no-reply@paci-franceagricultur.fr> ✉

Objet: (INTERNET) Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) - campagne 2024 - Validation du dossier N° 7678314

Pour: [REDACTÉ]

Commentaires:

Madame, Monsieur,

Vous avez réalisé votre déclaration dans le cadre de la procédure de désignation d'interlocuteur agréé (IA) pour la gestion de l'indemnité de solidarité nationale (ISN) et nous vous en remercions. L'accusé de dépôt et l'intégralité de votre déclaration figurent en pièce-jointe au présent courrier. Votre dossier porte le numéro 7678314.

Cette déclaration est désormais définitive et sera transmise à votre ou vos interlocuteurs agréés, qui reviendra vers vous après la fermeture de la plateforme pour vous préciser les modalités de déclaration de sinistre, et le cas échéant aux services de l'Etat.

Vous pouvez également télécharger votre déclaration en vous rendant [ici](#).

Pour les exploitants partiellement assurés :

- En cas d'aléa climatique majeur causant des pertes d'ampleur exceptionnelle sur vos cultures non assurées, il vous appartiendra de solliciter votre interlocuteur agréé compétent sur le groupe de culture sinistré, selon les modalités qu'il vous aura précisées en suite de cette désignation.
- Si vous souhaitez modifier votre déclaration avant le 31 mars 2024, vous devez au préalable annuler votre dossier (en vous rendant [ici](#)) puis en redéposer un nouveau.
- En cas de changement de votre situation concernant l'assurance de vos cultures par un contrat multirisques climatiques intervenant après le 31 mars 2024, il vous appartiendra d'informer votre interlocuteur agréé, selon les modalités qu'il vous aura communiquées, dans un délai d'un mois suivant votre changement de situation.

Pour les éleveurs non assurés :

- Vous pouvez modifier votre déclaration jusqu'au 15 mai 2024. Pour cela, vous devez au préalable annuler votre dossier (en vous rendant [ici](#)) puis en redéposer un nouveau ;
- En fin d'année 2024, votre interlocuteur agréé vous informera de l'évaluation du niveau de la pousse de l'herbe sur votre exploitation et, si vous êtes éligibles à une indemnisation, procédera à son versement.

2 pièces jointes : 2,9 Mo

AccuséDépôt_7678314.pdf 42,1 ko | Récapitulatif_7678314.pdf 2,9 Mo

38% Non lus : 0 Total : 279

Panneau • Aujourd'hui

En cliquant sur « Lien vers le dossier », vous êtes ramené à la page d'accueil. Le statut du dossier apparaît alors à l'état de « **Déposé** ». Vous pouvez alors télécharger ou consulter votre dossier, et télécharger l'accusé de dépôt.

Accusé de dépôt

Vous avez validé votre demande enregistrée sous le n° de dossier 7678314 dans le cadre du dispositif Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024 le 21/02/2024 10:57:30 heure locale (Métropole). Celle-ci a été réceptionnée par FranceAgrimer.
Veuillez noter qu'un courriel vous a été adressé.

Contact FranceAgrimer

Contact Consultez les points de contact dans le document Liste contacts téléchargeable sur la plateforme

Identification du demandeur

N° SIRET [REDACTÉ]
Raison sociale [REDACTÉ]
Adresse [REDACTÉ]
Code postal [REDACTÉ] Commune [REDACTÉ]
Nom [REDACTÉ] Prénom [REDACTÉ]
Téléphone fixe [REDACTÉ] Téléphone portable [REDACTÉ]
Adresse électronique [REDACTÉ]

Pièces du dossier

Formulaire Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024

[Lien vers le dossier](#)

Vos informations d'ordre général seront transmises à la ou les entreprises d'assurance que vous avez désignées comme interlocuteur agréé et le cas échéant l'État.
Il s'agit notamment des informations d'identification (nom, prénom, numéro SIRET, PACTE, forme juridique, dénomination sociale, adresse du siège de l'exploitation, numéros de téléphone, adresse électronique, désignation de contrats d'assurance couvrant les pertes de récoltes liées à des aléas climatiques et/ou la surface ou les couvertures, et la surface non assurée par un contrat d'assurance récolte) ainsi que les acteurs de production pour lesquels vous êtes désignés comme interlocuteur agréé. Par ailleurs, les surfaces de vos Hélicultures, TéléPC 2023 et 2024 seront consultées auprès de vos interlocuteurs agréés que vous avez désignés, au fins du calcul et du versement de l'indemnité de solidarité nationale.
Vous avez l'obligation de déclarer tout changement dans les informations d'identification sus-citées auprès des entreprises d'assurance que vous avez désignées en tant qu'interlocuteur agréé dans un délai d'un mois ou a défaut toute déclaration de sinistre.
Ce ou ces entreprises seront responsables de vous informer pour vous préciser les modalités de gestion de l'indemnité de solidarité nationale pour les surfaces pour lesquelles vous les avez désignés, et notamment :
• Votre point de contact (agence locale de rattachement);
• Les modalités de déclaration des sinistres;
• Et les modalités de demande d'indemnisation de vos pertes de récoltes.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Plateforme d'Acquisition de Données dématérialisées

Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024

Environnement de formation

Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024

Contact FranceAgrimer

Contact Consultez les points de contact dans le document Liste contacts téléchargeable sur la plateforme

Identification du demandeur

N° SIRET [REDACTÉ]
Raison sociale [REDACTÉ]
Adresse [REDACTÉ]
Code postal [REDACTÉ] Commune [REDACTÉ]
Nom [REDACTÉ] Prénom [REDACTÉ]
Téléphone fixe [REDACTÉ] Téléphone portable [REDACTÉ]
Adresse électronique [REDACTÉ]

Contenu du dossier

N° dossier 7678314 Statut dossier **Déposé**

Formulaire Procédure de désignation d'un interlocuteur agréé (IA) – campagne 2024

Initialisé le 21/02/2024 09:48:59 heure locale (Métropole)

Déposé le 21/02/2024 10:57:30 heure locale (Métropole)

[Consulter le formulaire](#) [Télécharger le formulaire](#) [Télécharger l'accusé de dépôt](#)

[Annuler mon dossier](#)

